

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

18/01/2023

Date de l'affichage

18/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY (arrivé à 19h30 pour la délibération 2023/05-05), Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Marcel MYTNIK, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Alban LANSSELLE, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (suppléant nommé), Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Farid MÉBARKI par Alain THIBAUD, Sylvie PROCHILLO par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Aymeric DUROX

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 7 représentés à la séance et 1 absent.

Monsieur Gilles BOUDOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché le 01 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230126-2023_17_17-DE

2023/17-17 – OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX DU FAUBOURG NOTAIRE POUR LES FORMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°2 du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu la délibération n°2019/62-06 du 26 septembre 2019 portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu le référentiel national des Relais Petite Enfance écrit par La Caisse nationale des Allocations Familiales,

Considérant la nécessité de conclure par une convention les modalités de mise à disposition des locaux,

Considérant le projet de convention de mise à disposition des locaux aux organismes de formation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le projet de convention.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à signer toutes les conventions de mise à disposition des locaux du Faubourg Notaire pour les formations proposées par le Relais Petite Enfance et tout document afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 janvier 2023.

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché le 01 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230126-2023_17_17-DE